

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



COMMUNE DE BÉDOIN

Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

Séance du 24 octobre 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 20/10/2023

Date de publication : 26/10/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt quatre octobre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BÉDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, Mme Eliane BARNICAUD, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents excusés : M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND, M. Michel PAPE, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Gilles BERNARD, Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick EMOND en faveur de Mme Pascale BEGNIS, M. Michel PAPE en faveur de M. Olivier MERCIER, M. MICHEL FELDMANN en faveur de Mme Yannick CHARRETEUR.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2023-067**OBJET : COCADIS : CESSION DU DROIT AU BAIL DU CHALET CADASTRE SECTION AB n°75**

RAPPORTEUR: Mme Pascale BEGNIS

Par courrier du 22 septembre 2023, Maître ARNOUX, notaire à Bédoin, sollicite l'autorisation de la commune en vue de la cession par Mme Laetitia ACHILLE et M. Hervé GASQUET au profit de Mme Laurence RAYMOND et de M. Olivier JOUVAUD, du chalet dont ils sont propriétaires au lieudit « Le Cocadis », 259 chemin de la Combe, édifié sur la parcelle cadastrée section AB n°7, pour une contenance cadastrale de 76m².

A cette cession vient s'ajouter le transfert du droit au bail qui a commencé à courir le 1^{er} octobre 1966 pour se terminer le 30 septembre 2038.

Monsieur le Maire précise que les acquéreurs s'engagent à respecter les termes du règlement du lotissement et du contrat de bail.

Vu le règlement du lotissement,

Vu la concession portant bail emphytéotique consenti par la commune aux termes d'un acte initial reçu par Maître Jean REYNARD, notaire à Bédoin, le 30 novembre 1966,

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner un avis favorable au projet de vente du chalet ci-dessus référencé installé sur les terrains communaux du Cocadis,

- D'autoriser le notaire en charge du dossier à poursuivre cette vente pour le droit au bail restant à courir.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou tout adjoint faisant fonction pour signer tous les actes à cet effet.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 26.10.23
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 26.10.23

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Alain CONTE



La secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.